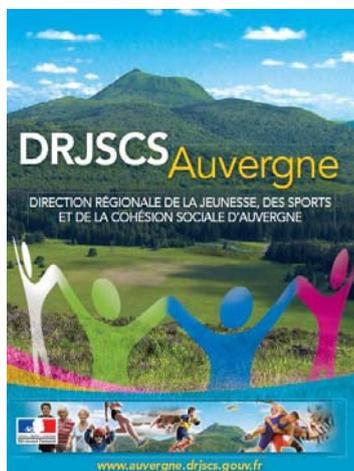


Les jeunes en milieu rural

21 novembre 2014



Plan Priorité jeunesse



- Un plan interministériel et transversal
- Axes de travail :
 - privilégier le droit commun,
 - favoriser l'autonomie des jeunes et la sécurisation de leur parcours global (formation, logement, santé, mobilité...),
 - lutter contre les inégalités et les discriminations,
 - encourager la participation des jeunes au débat public et rendre effective la co-construction des politiques publiques.



Les 5 thématiques prioritaires

- L'accès à l'emploi des jeunes
- L'éducation : une école au service de la jeunesse
- Améliorer la santé des jeunes
- Faciliter l'accès au logement des jeunes
- Encourager l'engagement et l'autonomie des jeunes



DRJSCS Auvergne <http://www.auvergne.drjscs.gouv.fr/>

L'accès à l'emploi des jeunes

- Stimuler et soutenir les initiatives des jeunes créateurs notamment d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (mesure 15)
- Mettre en place le contrat de génération (mesure 14)
- Mobiliser la garantie jeunes (mesure 18)
- Permettre l'accès au droit commun, notamment en matière d'emploi et d'autonomie des personnes sous main de justice (mesure 23)



DRJSCS Auvergne <http://www.auvergne.drjscs.gouv.fr/>

L'éducation : une école au service de la jeunesse



- Contribuer à la généralisation du service public régional d'orientation en intégrant les dimensions information, accompagnement (mesure 1)
- Prévenir et lutter contre le décrochage (mesure 5)



DRJSCS Auvergne <http://www.auvergne.drjcs.gov.fr/>

Améliorer la santé des jeunes



- Favoriser l'éducation pour la santé et la promotion de la santé et Lutter contre les inégalités de santé et mieux prendre en charge les problèmes de santé mentale (mesure 9)



DRJSCS Auvergne <http://www.auvergne.drjcs.gov.fr/>

Faciliter l'accès au logement des jeunes



- Favoriser l'accès des jeunes en formation par alternance au logement (mesure 13)



DRJSCS Auvergne <http://www.auvergne.drjscs.gouv.fr/>

L'engagement et l'autonomie des jeunes



- Favoriser l'accès des jeunes à des loisirs éducatifs de qualité (mesure 26)
- Renforcer l'accès de tous les jeunes à l'art et à la culture (mesure 27)
- Coordonner les acteurs pour faciliter l'accès aux programmes de mobilité internationale (mesure 32)
- Procéder à un état des lieux sur le dialogue et la participation des jeunes à l'espace public (mesure 41)



DRJSCS Auvergne <http://www.auvergne.drjscs.gouv.fr/>

Conclusions



- Une action publique modulée en fonction des territoires
- Une attention particulière à la spécificité de la situation des jeunes femmes en milieu rural
- L'intégration de la problématique de la mobilité



DRJSCS Auvergne <http://www.auvergne.drjcs.gov.fr/>